

Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

# Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière

Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

Code du produit

Sans objet.

**Synonymes** 

Non disponible.

Usage du produit

Solution nettoyante aqueuse alcaline, utilisée pour le nettoyage des alliages d'aluminium, de magnésium, de titane, ferreux et non ferreux, ainsi que du plastique, du verre et des composites. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

Restrictions d'utilisation

À usage professionnel seulement.

**FABRICANT** 

Church & Dwight The ArmaKleen<sup>MC</sup> Company 469 North Harrison Street Princeton, NJ 08543, USA Téléphone: (800) 332-5424

www.churchdwight.com

**FOURNISSEUR (aux États-Unis)** 

Safety-Kleen Systems, Inc. 42 Longwater Drive Norwell, MA 02061-9149, USA Téléphone: 1-800-669-5740

www.safety-kleen.com

FOURNISSEUR (au Canada)

Safety-Kleen Canada Inc.

25 Regan Road

Brampton, Ontario, Canada L7A 1B2

ID FDS: 82862 FR

Téléphone: 1-800-669-5740

Numéro de téléphone d'urgence

1-800-255-3924

Date de la version

5 mai 2021

Remplace la version du

12 mars 2021

Date de la version originale

21 août 2001

# **Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification conforme à l'Annexe 1 du *Règlement sur les produits dangereux* (DORS/2015-17) (Canada) et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

Éléments du SGH sur les étiquettes

Symbole(s)

Aucun n'est nécessaire d'après les critères de classification.

Mention d'avertissement

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

Mention(s) de danger

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

ID FDS: 82862 FR

# Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

#### Conseil(s) de prudence

#### **Prévention**

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

#### Intervention

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

#### Stockage

Aucun n'est nécessaire d'après les critères de classification. Ne pas stocker à des températures inférieures à 4,4°C (40°F).

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

#### **Autres dangers**

Les concentrations élevées de vapeurs ou de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons). Le contact avec le produit chauffé peut provoquer de graves brûlures thermiques.

#### Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
7732-18-5	Eau	92-99
111905-52-3	Alcools en C9-11, ramifiés et linéaires, butoxylés et éthoxylés	0,71-0,76
584-08-7	Carbonate de potassium	0,57-0,63
3302-10-1	Acide 3,5,5-triméthylhexanoïque	0,30-0,33
2687-94-7	1-Octylpyrrolidin-2one	0,14-0,16

# Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir des soins médicaux au besoin.

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de brûlures thermiques causées par le contact avec le produit chaud, enlever les vêtements et les chaussures affectés. Laver soigneusement la peau à l'eau fraîche. Appliquer des blocs réfrigérants ou de la glace.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si de l'irritation ou des rougeurs apparaissent suite à l'exposition aux vapeurs ou au brouillard, déplacer la personne du lieu d'exposition et rincer les yeux avec précaution à l'eau pendant 5 minutes. En cas de contact direct avec le liquide, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau tiède, en écartant les paupières, pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

#### Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Page 2 de 9 Rév. 05/21

# Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

# Symptômes/effets les plus importants

#### Aigus

Peut irriter la peau. Peut irriter les yeux. Des concentrations élevées de vapeurs ou de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons). Le contact avec le produit chauffé peut provoquer de graves brûlures des yeux et de la peau, et peut entraîner des lésions oculaires permanentes.

ID FDS: 82862 FR

#### Retardés

Les expositions répétées peuvent provoquer un assèchement et des gerçures de la peau.

# Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administrer un traitement symptomatique et de soutien.

# Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

# **Agents extincteurs**

# Agents extincteurs appropriés

Utiliser des agents d'extinction qui conviennent pour circonscrire l'incendie.

# Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression. Éviter d'utiliser un jet d'eau direct. La pulvérisation d'eau ou de mousse directement sur le produit chaud en combustion peut causer du moussage.

#### Dangers spéciaux posés par le produit chimique

La matière chauffée peut provoquer des brûlures thermiques.

## Produits de combustion dangereux

La combustion peut produire des oxydes de carbone, oxydes d'azote.

#### Conseils pour les pompiers

Les contenants peuvent éclater s'ils sont chauffés ou exposés à une flamme nue en continu.

# Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Maintenir les contenants de stockage froids avec de l'eau pulvérisée.

# Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter de l'équipement complet de protection contre l'incendie, notamment un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

## Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, consulter la Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement. Nettoyer la zone si du produit a été déversé sur le plancher pour l'empêcher d'être glissant.

# Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Le produit déversé est glissant. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard. Il pourrait y avoir des exigences réglementaires fédérales précises en matière de déclaration, associées aux déversements, aux fuites ou aux rejets de ce produit. Voir également la SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION.

Page 3 de 9 Rév. 05/21

Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

## Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart des flammes nues. Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après toute manipulation.

ID FDS: 82862 FR

#### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification. Ne pas stocker à des températures inférieures à 4,4°C (40°F). Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, souder au laiton, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart des flammes nues. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux.

# Matières incompatibles

Agents réducteurs, acides, oxydants.

# Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

# Limites d'exposition des composants

Le Canada et l'ACGIH n'ont élaboré de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

# ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

## Contrôles d'ingénierie

Fournir une ventilation générale. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques.

# Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection contre les produits chimiques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

#### Protection des voies respiratoires

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

#### Protection de la peau / Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants imperméables au produit ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel (latex) ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète ou d'autres vêtements adéquats de protection résistants aux produits chimiques. Lorsque le produit est chauffé et qu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection thermorésistants.

# **Équipement de protection**

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

Page 4 de 9 Rév. 05/21

ID FDS: 82862 FR

Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES				
Apparence	Liquide clair, brun pâle	État physique	Liquide	
Odeur	Légère	Couleur	Clair, brun pâle	
Seuil olfactif	Non disponible	pH	11,3	
Point de fusion	0°C (32°F)	Point d'ébullition	100°C (212°F)	
Intervalle des points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible	
Vitesse d'évaporation	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	
Température d'auto- inflammation	Non disponible	Point d'éclair	> 100°C (> 212°F)	
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible	
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Pression de vapeur	< 1,0 mm Hg	
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible	Densité relative (eau = 1)	1,05	
Solubilité dans l'eau	(complète)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible	
Viscosité	Non disponible	Viscosité cinématique	Non disponible	
Solubilité (Autre)	Non disponible	Masse volumique	Non disponible	
Forme physique	Liquide	Masse moléculaire	Non disponible	
Composés organiques volatils (Tel que réglementé)	Solution à 10 % 0,5 % en masse ; 0,042 lb/gallon US ; 5 g/L ; Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s)  Solution à 100 % 5,0 % en masse ; 0,42 lb/gallon US ; 50,0 g/L ; Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s)  Pression de vapeur du produit à 20°C = 17,5 mm Hg  La teneur en COV est inférieure à 25 gramme/litre :  Cette solution est explicitement répertoriée comme étant soit exemptée « exempted », soit qualifiée de « Clean Air Solvent » par le South Coast Air Quality Management District (SCAQMD) parce qu'elle ne contient pas de composés organiques volatils (COV) réactifs qui peuvent réagir avec la lumière solaire et les dioxydes d'azote pour former de l'ozone au sol (smog). Consulter l'organisme de réglementation de la pollution atmosphérique de votre province/État/local et ses règles/règlements pour obtenir des directives propres à votre région. www.aqmd.gov			

Page 5 de 9 Rév. 05/21

ID FDS: 82862 FR

# Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

# Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Réagit avec les acides.

# Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

## Risque de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

#### Conditions à éviter

Éviter les flammes nues et la lumière solaire directe.

# Matières incompatibles

Oxydants, acides, agents réducteurs.

#### Produits de décomposition dangereux

Aucun à des températures et pressions normales.

# Produits de décomposition thermique

Oxydes de carbone.

# Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

# Information sur les voies d'exposition probables

#### Respiratoire

Les concentrations élevées de vapeurs ou de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons).

#### Cutanée

Peut irriter la peau. Le contact avec le produit chauffé peut provoquer de graves brûlures thermiques.

#### **Oculaire**

Peut irriter les yeux.

#### Orale

De grandes quantités peuvent provoquer des dérangements gastro-intestinaux.

#### Toxicité aigüe et chronique

# Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources et aucun paramètre ultime n'a été identifié.

#### Données sur la toxicité du produit

#### Estimation de la toxicité aiguë

On ne dispose d'aucune donnée.

#### Effets immédiats

Peut irriter la peau. Peut irriter les yeux. Les concentrations élevées de vapeurs ou de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons).

#### Effets retardés

Les expositions répétées peuvent provoquer un assèchement et des gerçures de la peau.

#### Données sur l'irritation/la corrosivité

Peut irriter la peau. Peut irriter les yeux. Les concentrations élevées de vapeurs ou de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons). Le contact avec la matière chauffée peut provoquer de graves brûlures thermiques.

# Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Page 6 de 9 Rév. 05/21

ID FDS: 82862 FR

# Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

#### Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA

#### Mutagénicité pour les cellules germinales

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### Données sur la tumorigénicité

On ne dispose d'aucune donnée.

#### Toxicité pour la reproduction

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### Danger par aspiration

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

# Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), oculaires (yeux) ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

# Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Analyse des composants - Toxicité aquatique

On ne dispose d'aucune donnée sur l'écotoxicité pour les composants de ce produit.

# Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### Autre toxicité

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

# Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### Méthodes d'élimination

Éliminer conformément à la réglementation fédérale, provinciale, d'État et locale. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter ArmaKleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

## Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du DOT américain : Non réglementé aux fins du transport.

Information de l'IATA: Non réglementé aux fins du transport.

Information sur le TMD canadien : Non réglementé aux fins du transport.

Page 7 de 9 Rév. 05/21

ID FDS: 82862 FR

Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

# Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

# Règlements canadiens

#### LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

# Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

# $Conseil\ canadien\ des\ ministres\ de\ l'environnement-Recommandations\ pour\ la\ qualit\'e\ des\ sols$

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

# Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

#### Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

# Articles 311/312 de la SARA (40 CFR 370, sous-parties B et C) : Catégories de déclaration de 2016

Dangers aigus pour la santé : Non Dangers chroniques pour la santé : Non Incendie : Non Pression : Non Réactivité : Non

Loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act* of 1986 (Proposition 65) Non répertorié en vertu de la Proposition 65 de la Californie.

## **Section 16 – AUTRES INFORMATIONS**

#### **Autres informations**

Le présent document a été préparé conformément aux exigences relatives aux FDS de la norme 29 de l'OSHA sur la communication des dangers CFR 1910.1200 des États-Unis et du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) du Canada.

#### Classement des dangers selon la NFPA

Santé: 1 Incendie: 1 Instabilité: 0

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

#### Résumé des changements

Mise à jour du numéro de téléphone pour les urgences chimiques et des informations sur les COV.

## Clé/légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis); ADR - European Road Transport (Europe); AU - Australie; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition); BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène); C - Celsius; CAN - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA -Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis); CE - Commission européenne (EC - European Commission); CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE -Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE – Union européenne); CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer); CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage); CN - Chine; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada); DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand); DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne); DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50); DOT - Department of Transportation (États-Unis); DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses); LIS - Domestic Substances List (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada); EC -European Commission (CE - Commission européenne): EEC - European Economic Community (anciennement). aujourd'hui: EU - European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui: UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS -European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes); ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (inventaire japonais des

Page 8 de 9 Rév. 05/21

ID FDS: 82862 FR

# Nom de la matière : Solution nettoyante M-GP ArmaKleen

substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - Environmental Protection Agency (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA – Massachusetts, MN – Minnesota, NJ - New Jersey, PA – Pennsylvanie, CA - Californie); É-U - États-Unis (US - United States); EU - European Union (UE - Union européenne); F - Fahrenheit; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer); IATA - International Air Transport Association (Association du Transport Aérien International); ICAO -International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale); IDL - Ingredient Disclosure List (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada); IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé); IMDG - International Maritime Dangerous Goods; ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law (Loi japonaise sur la santé et la sécurité); IUCLID - International Uniform Chemical Information Database (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes); JP - Japon; KECI -Korea Existing Chemicals Inventory (inventaire coréen des produits chimiques existants); KECL – Korea Existing Chemicals List (liste coréenne des produits chimiques existants); Koe - coefficient de partage octanol-eau (Kow -Octanol/water partition coefficient); Kow - Octanol/water partition coefficient (Koe - coefficient de partage octanol-eau); KR - Korea (Corée); DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50 (DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50); LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) (IDL - Ingredient Disclosure List); LEL - Lower Explosive Limit (LIE - limite inférieure d'explosivité); LES - Liste extérieure des substances (Canada) (NLIS - Non-Domestic Substance List); LIE - limite inférieure d'explosivité (LEL - Lower Explosive Limit); LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (LIS Domestic Substances List); LLV - Level Limit Value; LOLI - List Of LIsts TM (liste des listes) -ChemADVISOR's Regulatory Database; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (valeurs de concentration maximales en milieu de travail); MEL - Maximum Exposure Limits (LSE - limites supérieures d'exposition); MX -Mexique; NLIS - Non-Domestic Substance List (LES - Liste extérieure des substances) (Canada); NFPA - National Fire Protection Agency (États-Unis); NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (États-Unis); NTP - National Toxicology Program (États-Unis); NZ – Nouvelle-Zélande; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO - International Civil Aviation Organization); OSHA -Occupational Safety and Health Administration (États-Unis); PEL - Permissible Exposure Limit (PEL – Limite d'exposition admissible); PH - Philippines; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis); REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques); RID - European Rail Transport (Transport ferroviaire) (Europe); RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (CPR - Controlled Products Regulations); RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances® (États-Unis); SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) (WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System); STEL -Short-term Exposure Limit (limite d'exposition de courte durée) ; STEV - Short-term Exposure Value (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; TCCA - Korea Toxic Chemicals Control Act (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TDG - Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada); TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (TDG - Transportation of Dangerous Goods); TLV -Threshold Limit Value (TLV ou VLE - Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps (TWAEV - time-weighted average exposure value); TPQ - Threshold Planning Quantity (quantité seuil prévue); TQ - Threshold Quantity (quantité seuil); TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis); TW - Taiwan; TWA - Time Weighted Average (moyenne pondérée en fonction du temps); TWAEV - time-weighted average exposure value (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (EU - European Union); UEL - Upper Explosive Limit (LES - limite supérieure d'explosivité); UN/NA - United Nations/North American (Nations Unies/Amérique du Nord); US - United States (É-U - États-Unis); VLE - Valeur limite d'exposition (Canada et Mexique); VN NCI (Projet) - Vietnam National Chemicals Inventory (NCI) (inventaire national des produits chimiques du Vietnam) (Projet); WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT -Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

#### **Autres informations**

#### Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, ArmaKleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.

Page 9 de 9 Rév. 05/21